



Droit sur un enfant de moins de 3 ans

Par **vince78**, le **24/10/2011** à **15:12**

Bonjour,rrnrje vais avoir enfant début janvier, mais avec la future mère nous nous entendons plus du tout et avons mis fin à notre relation. Nous ne sommes pas mariés mais pacsés.rnNous avons décidé de continuer à vivre ensemble jusqu'au 3 mois de l'enfant.rnNous étions mis d'accord pour que je puisse avoir notre enfant 1 weekend sur 2 ainsi que la moitié des vacances. Sauf qu'elle a été se renseignée à la Maison de la Justice et du droit et il s'avère que le père n'a "aucun" droit quand l'enfant à moins de 3 ans.rnJ'aurais voulu savoir quelles étaient les droits pour un père lorsqu'il s'agit d'un bébé? Si nous trouvons un accord à l'amiable de quelle manière cet accord puisse être validé par un juge? Je ne voudrais pas qu'un jour elle change d'avis et que je me retrouve sans voir mon enfant.rnrnJe vous remercie d'avance pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **24/10/2011** à **15:26**

[citation]il s'avère que le père n'a "aucun" droit quand l'enfant à moins de 3 ans. [/citation] c'est totalement fauxrnOn voit même des résidences alternées pour des bébés de moins de 6 mois (ça se fait sur des demi-semaines)rrnrFaites une requête au JAF pour établir vos droits.